



## Déclaration préalable de la CGT Éduc'action CSE du 25 janvier 2018

### Données personnelles des élèves

La CGT se bat au côté des travailleurs migrants depuis des décennies pour faire respecter leurs droits et en gagner de nouveaux. Les dernières circulaires gouvernementales sont une attaque contre les droits fondamentaux consacrés par la déclaration universelle des droits de l'Homme qui précise dans son premier article que *«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.»*

Or, aujourd'hui, le gouvernement prépare un projet de loi indigne des valeurs de la patrie des droits de l'Homme en voulant *«trier»* entre bons et mauvais migrants... Les bons seraient celles et ceux fuyant la guerre et les persécutions, les mauvais celles et ceux fuyant la misère économique ou les catastrophes climatiques...

Le gouvernement fait le choix de traquer les plus humbles y compris les mineurs isolés jusque dans les lieux d'hébergement pour les *« trier »* et les renvoyer vers l'enfer qu'ils ont quitté.

Dans la même logique, l'arrêté concernant le traitement automatisé des données des élèves du 2<sup>nd</sup> degré publié au BO N°2 du 11 janvier 2018, ajoute des données supplémentaires : la nationalité et de nombreuses informations financières et bancaires. Rappelons qu'en 2008, suite à la forte mobilisation d'organisations syndicales et de différentes associations et à l'avis de la CNIL, l'arrêté de création de *«base élèves»* dans le 1<sup>er</sup> degré interdit la collecte d'informations sur la nationalité et sur *«l'origine raciale ou ethnique»*. L'Éducation est un droit pour tous les enfants quelle que soit leur origine et la situation financière des parents. Plutôt que de faire la chasse à l'étranger et aux familles qui subissent la précarité, il serait temps de se réapproprier les valeurs de solidarité avec une école gratuite et un abondement des fonds collégien et lycéen pour permettre à tous les élèves d'avoir au moins un repas chaud par jour.

La CGT demande donc le retrait des nouveaux champs introduits dans le traitement automatisé des données des élèves du 2<sup>nd</sup> degré : nationalité et informations bancaires qui pourraient être récupérées par des personnes non autorisées selon le niveau de sécurité mis en place.

### Parcoursup

Le ministère de l'Enseignement supérieur met en œuvre le projet de loi *«Orientation et réussite des étudiants»*, sans attendre sa ratification par le Parlement, c'est-à-dire en dehors de tout cadre légal.

Dans un État de droit, il est difficile de comprendre ce qui peut justifier une telle précipitation, c'est pourtant de cette façon qu'a été élaborée la nouvelle plate-forme *«Parcoursup»*. Après une simple ouverture à la consultation, les lycéens peuvent formuler leurs vœux depuis le 22 janvier 2018. Les réseaux sociaux se font l'écho des déboires des lycéens face à la complexité, le manque de lisibilité. Prenons un exemple simple au hasard : une licence de physique chimie sur Lille. Pour Villeneuve d'Ascq, à côté de Lille, le candidat a le choix entre :

- Parcours aménagé bachelier technologique
- Parcours bilingue
- Et portail SESI

Après avoir tout essayé, l'élève finira par trouver ce qu'il cherche dans le portail SESI. Il fallait y penser !

Certains ne peuvent même pas se connecter car leur dossier personnel n'a pas été mis en ligne. La mise en application dans la précipitation oblige à des mises à jour progressives des formations alors que des lycéens ont déjà formulé leurs vœux. Concrètement, jusqu'à la clôture, les élèves seront dans l'incertitude et dans l'angoisse d'avoir raté une information importante. Ainsi que vont devenir les vœux pour des BTS en arts appliqués ou des MANAA alors qu'il n'y avait pas encore d'information sur le DN MADE hier ?

Contrairement à la communication du gouvernement, cette plate-forme ne respectera pas les aspirations des lycéens et ne permettra pas une orientation à visage humain. Elle institue plutôt un système opaque et injuste, qui généralise la sélection à l'entrée de l'université. Au final un nombre élevé d'étudiants risque de rejoindre, au terme d'un processus dont les règles réelles ne leur sont pas connues, une licence qui ne correspond que de loin à leurs souhaits initiaux. Et pour ceux dont aucun des choix n'aura été satisfait, ils seront affectés par le Recteur dans les formations ayant peut-être encore des places disponibles.

## Réforme du lycée et du baccalauréat

Alors que rapport Mathiot n'a été remis qu'hier à Monsieur le ministre, de nombreuses informations filtraient depuis plusieurs semaines et si on en croit les médias depuis ce week-end, la réforme est faite. Les futurs lycéens savent déjà quelles disciplines ils pourraient suivre et combien d'épreuves au bac ils auraient. Si nous dénoncions régulièrement le fait que le ministère organisait des conférences de presse avant même que le CSE ait émis un avis, c'est quand même une grande première que la presse connaisse le contenu d'un rapport avant qu'il ne soit remis officiellement au ministre. Au lieu d'accompagner le penchant naturel des médias à communiquer le plus vite possible une information quelle qu'elle soit : vraie ou fausse, il serait temps que le rôle de chacun soit respecté et que la transmission d'informations à la presse ait lieu à l'issue du processus après la remise des rapports, l'information des organisations concernées et l'avis des instances représentatives.

## Journées d'actions

Pour la CGT Éduc'action, la loi Vidal et le projet de lycée modulaire sont les deux faces d'une politique éducative réactionnaire. La CGT s'inscrit donc dans l'appel interfédéral de mobilisation des lycéens, étudiants, personnels des universités et des lycées du jeudi 1er février 2018.

La CGT Éduc'action appelle les personnels de lycées à se réunir, dès maintenant, en assemblée générale pour débattre des réformes, à se mobiliser sous toutes les formes décidées collectivement, y compris par la grève le 1er février.

Elle appelle également l'ensemble des personnels du second degré à faire grève le 6 février, contre la baisse des dotations horaires des collèges et des lycées et contre le projet de réforme du baccalauréat et du lycée.

## Les moyens rentrée 2018

Les moyens pour la rentrée 2018 ont été présentés lors du CTM de décembre 2017. Quelques semaines avant, la publication des postes offerts aux concours du second degré faisait apparaître une baisse significative alors que le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter.

Dans le second degré la hausse démographique se poursuivra jusqu'en 2022, avec 26 242 élèves de plus en 2018. Plusieurs académies voient leur nombre de postes diminuer alors qu'elles devront accueillir plus d'élèves, ce qui est le cas pour Besançon, Orléans-Tours, Limoges, Lille et Nice.

Les élèves du second degré devront donc travailler dans des classes de plus en plus chargées. Les suppressions concerneront principalement les lycées professionnels et les collèges y compris en REP et REP+.

Dans le premier degré, afin de continuer le dédoublement des classes en REP+, il y aura 3881 moyens d'enseignement supplémentaire provenant principalement de la récupération des pertes d'emplois du second degré et de l'utilisation de moyens du dispositif plus de maîtres que de classes, sans même que celui-ci ait été vraiment évalué.

D'autre part, la suppression de 200 emplois administratifs va dégrader encore un peu plus les conditions de travail des personnels des rectorats et des établissements qui sont déjà en sous-effectif. C'est la moitié des emplois créés ces 5 dernières années qui seront supprimés.

Le ministre communique habilement sur la hausse des moyens dans le premier degré tout en diminuant les moyens du second degré, au risque de dégrader les conditions d'études et d'amplifier le tri social des élèves.

## Situation à Mayotte

Pour terminer la CGT Éduc'action souhaite attirer l'attention du ministère sur la situation de Mayotte. Au cours de la journée du 19 janvier, de très violents affrontements (caillassages, bagarres, mouvements de foule) entre jeunes ont eu lieu au sein et aux abords du lycée de Kahani nécessitant l'intervention des forces de l'ordre pour permettre l'évacuation des élèves. La solidarité et le professionnalisme dont ont fait preuve les personnels et peut être la chance aussi ont permis d'éviter une tragédie. Cette situation n'est pas nouvelle puisqu'elle s'était déjà produite au mois de novembre 2017. Face à la situation extrêmement tendue et dangereuse, tous les personnels ont décidé unanimement d'user de leur droit de retrait jusqu'à nouvel ordre.

Si les personnels ont pu être reçus par la vice-rectrice et des représentants de la DGRH, les réponses apportées n'ont pas été jugées satisfaisantes par les personnels qui se sentent abandonnés. Depuis, les salariés des sociétés de transports scolaires ce sont aussi mis en droit de retrait suite à l'attaque de bus scolaires.

La CGT Éduc'action considère que les autorités locales n'ont pas pris la mesure de la situation vécue à Mayotte depuis de nombreux mois et préfèrent mettre la pression sur les personnels pour assurer coûte que coûte les cours, au risque de leur faire prendre des risques.

La CGT Éduc'action demande qu'il y ait un audit sur l'encadrement éducatif, insuffisant par rapport à la moyenne nationale alors que tout le département est en éducation prioritaire. Comme en métropole aucun lycée n'est en REP alors que les événements actuels montrent les besoins en termes de moyens humains.